

RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR LES MEMBRES DE LA CSN – SSQ GROUPE FINANCIER

Taux applicables du 1^{er} juillet 2021 au 31 mars 2022

CONTRAT A5860		SANTÉ 1			SANTÉ 2			SANTÉ 3			SOINS DENTAIRES	OPTIONNEL I	OPTIONNEL II O		
ADMISSIBILITÉ		Temps complet permanent ou temps partiel permanent à 70 % et plus : 30 jours (1 mois de la date d'embauche) AUTRES : 1 mois pour Santé 1 et 3 mois pour les options													
DESCRIPTION SOMMAIRE		<ul style="list-style-type: none"> Frais de médicaments 65 % avec franchise 5\$ par médicament Assurance voyage et annulation voyage Frais ambulanciers 			<ul style="list-style-type: none"> Frais de médicaments 75 % avec franchise 5\$ par médicament Assurance voyage et annulation voyage Frais ambulanciers Professionnels de la santé 			<ul style="list-style-type: none"> Frais de médicaments 80 % avec franchise 5\$ par médicament Assurance voyage et annulation voyage Frais ambulanciers Professionnels de la santé idem à santé 2 avec plus grand remboursement Examen de la vue, lunettes, etc. 			<ul style="list-style-type: none"> Soins préventifs 80 % Soins de base 80 % Restauration mineure 80 % Restauration majeure et prothèses 60 % 		<ul style="list-style-type: none"> Assurance vie de base (1 fois le salaire) DMA (10 % à 100 % du salaire) Assurance vie add. (max. 5 fois le salaire) Assurance vie du conjoint et des enfants (5 000 \$) Assurance vie add. du conjoint (1 à 10 tranches de 10 000 \$, max. 100 000 \$) 		<ul style="list-style-type: none"> Assurance salaire de longue durée obligatoire
COÛTS (PAR PÉRIODE DE 14 JOURS)		IND	MONO	FAM	IND	MONO	FAM	IND	MONO	FAM	Ind.= 16,07 \$ Mono.= 26,45 \$ Fam.= 40,00 \$	0,300 % du salaire assurance 0,55 \$ (conjoint et PAC)	1,361 % du salaire assurance		
	EMPLOYÉ :	41,78\$	47,05\$	91,25\$	55,76\$	66,18\$	123,65\$	64,73\$	77,29\$	143,02\$					
	EMPLOYEUR :	2,39\$	5,97\$	5,97\$	2,39\$	5,97\$	5,97\$	2,39\$	5,97\$	5,97\$					
RÉGIME OBLIGATOIRE OU FACULTATIF		Obligatoire			Facultatif Participation obligatoire minimale de 36 mois			Facultatif Participation obligatoire minimale de 36 mois			Facultatif Participation obligatoire minimale de 36 mois		Facultatif	Obligatoire	
DROIT D'EXEMPTION		Oui			Oui			Oui			Oui, si garantie avec autre contrat		N/A	Non	

Note : ces primes ne comprennent pas la taxe de 9 %.

Pour toute information, veuillez communiquer avec le secteur des assurances collectives (PRASE) au numéro de téléphone sans frais : 1 855 780-2200, option 1.

Tableau CSN (SSQ) – 2021

Page 1